LIGUE DE QUILLES KLASSIC DUVANIER

RÈGLEMENTS

STRUCTURE

1. Afin de pourvoir à son administration, la ligue se dote :

.1 d'un comité de direction formé : d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un directeur. Tous les membres de l'exécutif sont nommés lors de l'assemblée générale du mois de mai (lors de la finale). Le président est nommé par l'assemblée générale ; quant aux autres postes, ce sont les membres dudit comité qui y procèdent.

.2 d'un comité d'administration formé : des membres du comité de direction et de tous les capitaines.

.3 afin qu'une réunion (exécutif, conseil d'administration, assemblée générale) soit valide, le quorum (50%+1) des membres votants est exigé. (Exécutif = 3 membres, conseil d'administration = 10 membres, assemblé générale = 41 membres).

2. Le mandat et/ou pourvoir du comité de direction est d'administrer la ligue dans le respect des règlements établis et de prendre les décisions en ce sens.

3. Le mandat et/ou pourvoir du conseil d'administration est de voter les règlements, de prendre les décisions concernant tout cas litigieux ou tout changement et/ou amendement aux règlements tout au cour de l'année.

4. Les décisions du conseil d'administration sont effectives et irrévocables. Un joueur régulier pourrait en appeler de la décision du conseil d'administration s'il était appuyé par deux membres autres qu'un membre du conseil d'administration. À cet effet, le conseil doit se réunir et entendre l'argumentaire du dit joueur. La décision qui s`en suivra sera sans appel.

5. Le président, devant une égalité de votes, ayant un vote prépondérant, tranchera la question.

6. Assemblée générale.

.1 Une assemblée générale sera tenue deux fois durant la saison de quilles, soit : au premier programme régulier de la saison et lors de la finale.

.2 Toute personne voulant faire partie du bureau de direction doit soumettre sa candidature au président au moment déterminé par le comité de direction.

.3 Tout poste vacant sera comblé par le comité de direction pour le reste de la saison**.**

OPÉRATIONS

7. Le Président du comité de direction signe le contrat avec le représentant de la salle de quilles.

8. Le comité de direction nomme le capitaine de chacune des équipes.

9. Le comité de direction convoque les capitaines pour procéder à la formation des équipes.

10. Le calendrier des rencontres est sous la responsabilité du conseil d'administration.

.1 La saison comportera 32 programmes réguliers, suivi des séries éliminatoires, auxquelles participent toutes les équipes.

.2 La saison est divisée en deux saisons : chaque équipe rencontre chacune des autres équipes, suivie par un programme de position.

.3 Le conseil d'administration détermine la formule des séries éliminatoires.

.4 Le classement des équipes est déterminé selon : les points, les victoires, le total des quilles abattues. .

.5 Le comité de direction déterminera la ou les personnes responsables :

a) des statistiques,

b) du club de la 5,

c) des substituts lors des absences des joueurs.

d) autres.

TRÉSORERIE

11. Le coût par programme pour chaque joueur sera déterminé par le conseil d'administration.

12. Le trésorier doit présenter un rapport financier préliminaire à la fin de la demi-saison et le bilan annuel lors de la finale, à la remise des bourses.

13. Le trésorier doit prévoir un fonds bancaire à la fermeture du rapport annuel.

14. Le comité de direction détermine le membre responsable des dépôts bancaires et du paiement des allées à la salle de quilles.

15. Aucun retrait en argent liquide ne peut être effectué. Le conseil d'administration désigne trois personnes du comité de direction pouvant signer les chèques au nom de la ligue.

16. Tout retrait doit comporter deux signatures obligatoires sur trois.

17. Le comité de direction procède à la remise des prix à la fin des séries éliminatoires. Chaque joueur recevra le détail du calcul de son prix.

GÉNÉRALITÉS

18. Tout joueur adhérant à la ligue accepte de respecter les présents règlements

19. Durant la saison régulière, tout joueur régulier doit payer 1,00$ à chaque fois qu'il manque la quille numéro 5. Le montant recueilli sera remis à un organisme à but non lucratif déterminé par le comité de direction. Si un joueur refuse de payer , le dollar ou les dollars lui seront soustraits de sa bourse.

20. En démissionnant de la ligue en cours d'année, un joueur perd tous ses privilèges le liant à la Ligue à moins que le conseil d'administration juge acceptable la raison invoquée par le joueur démissionnaire. Dans ce cas, le joueur démissionnaire garde, s'il le désire sa place pour l'année suivante et le joueur qui le remplace devient, s'Il le désire, la priorité pour un retour possible s'il y avait un poste vacant. Le joueur démissionnaire aurait droit aux bourses selon les modalités suivantes :

.1 Bourses de demi-saison : s'il avait complété 10/16 des programmes prévus durant une demi-saison. S'il quittait lors de la deuxième demi-saison, le même principe s'appliquerait.

.**2** S'il avait droit aux bourses prévues (réf. : le point 1), celle-ci seraient distribuées selon le pourcentage des programmes joués dans chacune des demi-saisons.

21. Tout joueur, incluant les membres du comité de direction, causant préjudice à la ligue sera suspendu immédiatement, et le conseil d'administration prendra les mesures appropriées.

22. Les joueurs doivent éviter tout écart de langage, de gestes et/ou volume de la voix qui pourrait nuire à des joueurs de s'exécuter correctement.

23. Au niveau vestimentaire, le port d’un pantalon ou jean noir ou bleu foncé est obligatoire.

Aucun joueur ne doit porter un couvre-chef.

RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

24. La ligue noire est obligatoire.

25. Avant qu'un joueur se place sur l'allée pour jouer, il doit accorder la priorité à celui de droite.

26. Dès qu'une boule traverse la ligne noire, elle est considérée comme jouée.

27. Si les capitaines ne s'entendaient pas, faisant face à une controverse, le planteur automatique déterminerait si la quille était tombée ou pas.

28. Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer que les quilles soient à leur place et qu'il n'en manque aucune. Si un joueur lançait sa boule alors que le planteur n'a pas terminé sa routine, nous considérons ce lancer comme un foul. Un joueur ne pourra reprendre son lancer que s'il était établi que le planteur était défectueux ou qu'un autre joueur a actionné le mécanisme de récupération des quilles à son insu.

29. Si un joueur n'a pas le minimum de 15 parties jouées, le capitaine devrait inscrire la moyenne du joueur lors de l'inscription. Une fois le minimum de parties jouées, la moyenne du joueur devient officielle.

30. Si un joueur quittait une partie en cour, le capitaine devrait inscrire comme pointage final à la partie du dit joueur celui apparaissant au carreau où le joueur quitte.Si un joueur quittait à la fin de la première ou deuxième partie et que la raison invoquée est jugée non valable par l’exécutif, l’équipe se verra pénaliser de -20 quilles de la moyenne du joueur qui a quitté.

31. En cas d'absence, le joueur doit payer le montant total.

32. En cas d'absence d'un joueur régulier, le comité fera tout en son possible pour trouver un remplaçant. Le coût du jeu pour le remplaçant sera de 10,00$.

33. Un dépôt de 20,00$ sera exigé pour tous les joueurs nouveaux lors de leur entrée dans la ligue.

34. La pratique débute à 9h20 et le match débute à 9h30.

35. Un joueur se présentant après le troisième carreau terminé ne pourra pas jouer cette partie.

36. Aucune partie ne sera reprise sauf après entente entre le conseil d'administration et le salon.

37. Une équipe se présentant avec plus de deux joueurs absents se verra pénalisé de 10 points pour chacun d’eux par partie

38. Tous les joueurs sans exception sont tenus de signifier à la ligue toute absence, le plus tôt possible. Pour ce faire,il faut aviser son capitaine ou contacter la personne responsable (voir à la fin)

39. Si un joueur était absent plus de trois semaines consécutives sans avoir pris entente avec le président, il serait suspendu et ne pourrait réintégrer la ligue seulement qu'après avoir remboursé complètement sa dette.

40. En cas de paiement par chèque sans provision, un montant de 50,00$ sera réclamé.

41. Aucun joueur ne pourra être remplacé au profit d'un joueur de moyenne supérieure.

42. Un joueur absent et/ou se retire de la ligue avant la fin du calendrier ne pourra être remplacé lorsqu'il reste 8 programmes ou moins au calendrier régulier.

Toutefois, s'il le désire, le joueur démissionnaire peut conserver son statut en continuant de payer sa cotisation hebdomadaire. Aucun retard ne sera cependant toléré.

43. Le règlement précédent (no.40) ne pourra s'appliquer si la ligue remplace ce joueur par un joueur régulier.

44. Une baisse maximale de moyenne de 10 quilles sera acceptée pour une moyenne établie pendant la saison précédente.

45. La ligue fournit les gilets. Il est donc obligatoire de les porter. Une amende de 3,00$ pour chaque manquement sera exigée aux contrevenants. Ce montant est aussi applicable pour le port du pantalon. (règlement # 23)

46. Les nouveaux joueurs ont l'obligation de fournir à la ligue une preuve de leur moyenne de la saison précédente. L'ajustement des moyennes sera établi lors du repêchage.

Un joueur trouvé coupable d'avoir déclaré à la ligue une fausse moyenne sera passible d'exclusion par le conseil d'administration.

47. Tout joueur dont le comportement est jugé inacceptable se verra convoquer par le conseil d'administration pour une mise au point du dit comportement.

48. La ligue n'acceptera le dépôt d'aucun protêt.

CAPITAINES

49. Les capitaines d'équipe ont pour tâches :

Vérifier et assumer l'exactitude des sommes d'argent dans les enveloppes à chaque semaine.

Bien identifier les joueurs qui ne paient pas.

Rappeler aux joueurs les sommes d'argent dues à la ligue.

Entrer les absents et les moyennes sur les tableaux.

Vérifier l'exactitude des pointages inscrits sur les feuilles de pointage.

Veiller à ce que les programmes commencent à l'heure prévue.

Veiller au respect des règlements et faire en sorte que les joueurs se respectent entre eux et respectent la ligue, le salon et les équipements mis à leur disposition.

Participer aux décisions importantes du conseil d'administration.

Dénoncer tout joueur ne portant pas son gilet et/ou oantalon

Il doit être un leader auprès des membres de son équipe.

Il doit voir au bon fonctionnement de son équipe.

Il doit être proactif, positif.

REPÊCHAGE

50. Un capitaine ne pouvant être présent pour la séance de repêchage perd son poste. La ligue tentera de remplacer celui-ci par un capitaine de même moyenne. En aucun temps, un capitaine ne pourra faire choisir son équipe par une autre personne.

51. Procédure :

.1 Chaque tour de repêchage se fera en partant du total de l'équipe le moins élevé. Un écart maximum de plus ou moins 5 quilles sera accepté entre les équipes à moins qu'il y ait consensus par l'ensemble des membres du conseil d'administration d'accepter les équipes telles qu'elles ont été formées par les capitaines.

.2 Au cas ou, il y aurait un ou des dummy(s), il ne sera pas possible à une équipe de choisir un dummy tant qu'il y aura des joueurs disponibles sur la liste de repêchage. Donc, s'il y a 3 dummys, ce sont les 3 équipes qui choisissent en dernier qui les obtiendront. La moyenne des dummys sera faite en soustrayant la moyenne de l'équipe à 4 joueurs de la moyenne de la ligue.

SÉRIES

52. L'heure de la pratique sera 9h00 et la partie débute à 9h10.

53. En cas d'égalité en série, les équipes rejouent un 9ième et 10ième carreau, le tout en suivant la cédule établie pour cette partie. (Pour cette partie, l'équipe qui a joué son 9ième carreau sur l'allée no 1, rejoue ce 9ième sur cette allée et le 10ième sur l'allée no 2 et vice versa)

54. Aucun remplaçant ne sera permis lors des séries éliminatoires.

55. Les 16 équipes participent aux séries. Les 8 équipes perdantes de la première ronde des éliminatoires pourront continuer les éliminatoires et débattre pour trouver une équipe gagnante de la classe B

56. Le choix des allées ira à l'équipe la plus haute au classement général de la saison. Les équipes de la classe A ayant la priorité de choix des allées.

57. Chaque ronde sera des 3 de 5, à l'exception de la finale qui se jouera en un 4 de 7 pour la classe A et 3 de 5 pour la classe B

58. La finale sera jouée entre les allées 5 à 10 au choix du capitaine de l'équipe la mieux classée au classement général de la saison.

REMISE DE BOURES

59. La remise des bourses se fera après la finale soit vers 13h00.

60. En aucun temps, une bourse ne serait transmise par l'entremise d'une tierce personne sauf si le joueur en faisait personnellement une demande écrite au président. La ligue se dégage cependant de toute responsabilité pour perte ou vol ou manque d'argent à l'intérieur de l'enveloppe.

NOTES

61. Tout changement aux coordonnées d'un joueur doit être signifié au président par le dit joueur.

ABSENCE

62. En cas d'absence, aviser dès que possible le capitaine ou **Manon Thibault au Salon de quilles au numéro : 418-682-3323**

Les membres de l'exécutif pour l'année 2016-17

Marc Morel, , president	marcmorel1641@gmail.com	418-872-8755
Richard Lallemand, vice-président	Rlallemeand@outlook.com	418-977-5283
Manon Thibault, secrétaire	info@quillesduvanier.com	418-682-3323
Jean-Marc Ouellet, trésorier	jmouellet@ccapable.com	418-849-2971
Ghislain Gauthier	ggauthier1950@gmail.com	418-849-4830

Responsabilités

Responsable des dépôts bancaires et du paiement des allées :Jean-Marc Ouellet

Signataires des effets bancaires :, Manon Thibault, Jean-Marc Ouellet et Marc Morel

Responsable des joueurs suppléants : Manon Thibault

Marc Morel

Président

Août 2014

N.B. L'emploi du genre masculin n'est employé que pour simplifier l'écriture.